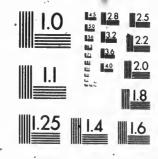
IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET WEBSTER, N.Y. 14580 (716) 872-4503 CIHM/ICMH Microfiche Series.

CIHM/ICMH Collection de microfiches.



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

C) 1987



Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

original copy w which r reprodu the usu	titute has attempted copy available for fi hich may be bibliograpy alter any of the action, or which may al method of filming cloured covers/	iming. Featul aphically uni- images in the significantly , are checked	que, change		qu'il de ce point une i	titut a micro lui a été po et exemplair de vue bib mage répro fication dar indiqués ci- Coloured p Pages de c	ssible de re qui sor liographi duite, ou na la mét dessous	se procu nt peut-êt que, qui l qui peut hode nor	rer. Les de re unique peuvent m rent exige	tails s du nodifier r une
	ouverture de couleur				,—					•
	overs dámaged/ ouverture endomma	gée				Pages dam Pages end		os D		
□ c	!! overs restored and/c ouverture restaurée :	r laminated/ et/ou pellicul	, 40			Pages rest	ored and aurées et	or lamin	ated/ culées	•
	over title missing/ e titre de couverture	manque		•	V	Pages disc Pages déce				18
	oloured maps/ artes géographiques	en couleur				Pages dete Pages dete				
☐ °	oloured ink (i.e. other note de couleur (i.e.	er than blue o autre que ble	or black)/ nue ou nois	re)		Showthrou Transpared	_			
	oloured plates and/o lanches et/ou illustra	or illustration ations en cou	s/ sleur			Quality of Qualité ind	print var igale de i	ies/ l'impressi	on "	#
1/1-	ound with other ma lelié avec d'autres do		•			includes s Comprend	uppleme du maté	ntary met iriel suppl	erial/ éméntaire	
	ight binding may calling interior margin					Only edition				
	are liure serrée peut listorsion le long de l Blank-leaves added d appear within the tex save been omitted l' I se peut que certain ors d'une restauratio mais, lorsque cela étr	a marge inté uring restora it. Whenever om filming/ es pages blas n apparaisses	rieure tion may possible, t nches ajou nt dans le	hese tées texte,		Pages who silps, tissue on the test pages obscurded etc., ont do obtenir la	ies, etc., best por totaleme par un i té filmée	have bee saible ima nt ou par euillet d', s à nouve	n rèfilmed ige/ rtiellement prièta, und pau ^l de faç	i to t e pelure,
	oas été filmées.				•		· /.		•	
	Additional comments Commentaires suppl		. 46		k		,			
						**				9
1					,			4		
This it	em is filmed at the r cument est filmé au	eduction rati	o checked	below/	sous.				•	
10X	14X		18X	;	22X	-	26X		30X	4
			•	1		*				
H	12X	16X 445	777	20X		24X		28X	4	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

Seminary of Quebec Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol — (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▼ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc.; may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

> Séminaire de Québec Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ▼ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être réproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenent le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

		•	
. 1		2	3
	- 1		

*	1	
1	2	
	3	

1	. 2	3			
4	5	_ 1 6 ±			

pelure.

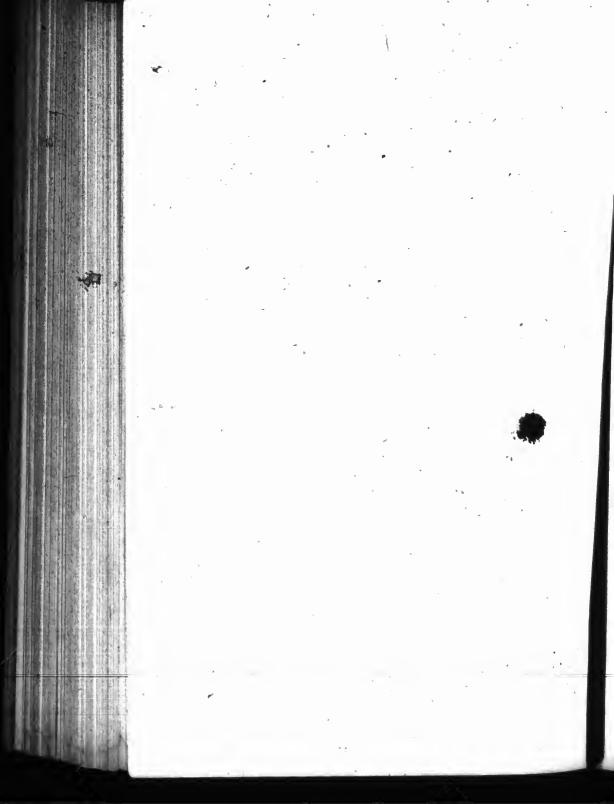
tails

du

odifier

mage

32X



MANDEMENT

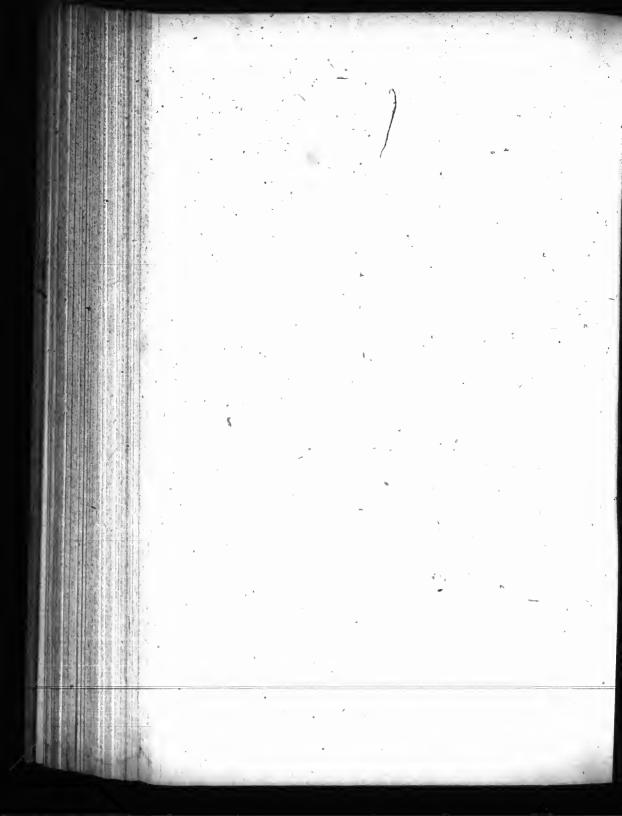
DE

MONSEIGNEUR E.-A. TASCHEREAU

ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC

PROMULGUANT UNE ENCYCLIQUE DU SOUVERAIN PONTIFE CONTRE LA FRANC, MAÇONNERIE.

29 JUIN 1884.



MANDEMENT

DE

MONSEIGNEUR E.-A. TASCHEREAU

ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC

PROMULGUANT UNE ENCYCLIQUE DU SOUVERAIN PONTIFE CONTRE LA FRANC-MAÇONNERIE.

ELZEAR-ALEXANDRE TASCHEREAU,

Par la grâce de Dieu et du Siège Apostolique, Archevêque de Québec, Assistant au Trône Pontifical,

Au Clergé Séculier et Régulier, et à tous les Fidèles de l'Archidiocèse de Québec, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur.

C'est de Rome, en la fête des bienheureux apôtres Pierre et Paul, après avoir eu le bonheur d'offrir le saint sacrifice sur leurs tombeaux et de recevoir pour Nous et pour vous la bénédiction du Vicaire de Jésus-Christ, que Nous vous adressons aujourd'hui la parole, Nos Très Chers Frères, pour promulguer une Encyclique sur un sujet des plus importants.

Depnis un siècle et demi les Souverains Pontifes, comme des sentinelles vigilantes placées sur les murs de la cité de Dieu, n'ont cessé de sonner l'alarme contre les sociétés secrètes, qui ne sont autre chose que l'armée de la cité du mal. Le 20 avril dernier Notre Saint Père le Pape Léon XIII, fidèle à son devoir et aux trac

ditions du Siège Apostolique, a exposé les très graves raisons pour lesquelles ces societés doivent être en horreur aux enfants de l'Eglise.

L'apôtre Saint Paul (Eph. 5. 8.) recommande aux chrétiens de vivre comme des enfants de lumière: ut filii lucis ambulate. Le secret profond et inviolable dont la franc-maçonnerie s'enveloppe est déjà par lui-même une preuve de la perversité de ses desseins, car le bien ne craint pas la lumière. Et cela est vrai même dans le cas où la promesse du secret n'est pas confirmée par serment.

La franc-maçonnerie exige de ses adeptes une obéissance aveugle et absolue aux ordres de ses chefs, en sorte que ceux qui sont assez imprudents pour s'enrôler dans ses rangs, en deviennent les esclaves et courent le danger de perdre la vie en cas de désobéissance. C'est donc une folie que d'y entrer; c'est un devoir d'en sortir au plus vite.

Elle fait profession de n'exclure de son sein aucune religion et de n'en reconnaître aucune; l'enfant de l'Eglise qui entre dans cette société est donc exposé à entendre l'éloge et à prendre peu à peu l'habitude de cette indifférence religieuse qui offre plus de danger qu'une hostilité ouverte capable de provoquer des soupcons et des remords.

Cette indifférence n'est elle-même qu'un premier pas vers un abîme plus profond.

L'âme humaine, créée à l'image de Dieu et appelée à un bonheur parfait, ne peut se dispenser d'avoir une religion. L'indifférentisme l'incline à se faire une religion à son gré, selon les bornes étroites de son intelligence et surtout conforme aux vils penchants d'un cœur enclin au mal dès sa jeunesse (Gen. 8, 21.) par

osé les très graves loivent être en hor-

) recommande aux uts de lumière: ut d et inviolable dont déjà par lui-même desseins, car le bien vrai même dans le s confirmée par ser-

s adeptes une obéises de ses chefs, en dents pour s'enrôler sclaves et courent le ésobéissance. C'est est un devoir d'en

de son sein aucune ucune; l'enfant de s est donc exposé à peu l'habitude de fire plus de danger provoquer des soup-

e qu'un premier pas

le Dieu et appelée à spenser d'avoir une ne à se faire une étroites de son intelvils penchants d'un se (Gen. 8, 21.) par

suite du péché originel. L'orgueil, le commencement de tout préhé, initium omnis peccati (Eccl. 10. 15.) comme nous le dit l'Esprit Saint, l'orgueil fait rejeter toute révélation divine; la concupiscence abhorre toute monale qui la gêne et, sous prétexte de liberté, veut s'affranchir de toute loi divine et humaine. L'existence d'un Dieu infiniment saint et puissant; la spiritualité et l'immortalité de l'âme; la sainteté et l'indissolubilité du mariage; les droits les plus évidents de l'Eglise; les principes fondamentaux de la famille et de la société; tout est méconnu, nié, foulé aux pieds et il ne reste plus aux passions les plus dangereuses d'autre frein que la crainte d'un châtiment temporel, auquel les coupables ont toujours l'espoir et trop souvent la chance d'échapper.

Tel est, N. T. C. F., le tableau que l'Encyclique nous trace de ce naturalisme auquel arrivent par degrés les francs-maçons les plus avancés. Ce qui se passe aujourd'hui en Europe en est une preuve évidente.

Le Souverain Pontife reconnaît que parmi les francmaçons il y en a un bon nombre qui n'en sont pas encore rendus à ce degré de perversité et qui reculeraient d'horreur s'ils connaissaient combien rigoureusement ces épouvantables conséquences découlent des principes fondamentaux de la franc-maçonnerie.

Ce qui les trompe et les avengle c'est cette apparence séduisante de l'union fraternelle qu'elle propose et invoque comme étant le but unique et le fruit de l'association: ce sont ces secours mutuels que les membres se prêtent les uns aux autres quand ils se sont reconnus au moyen de signes mystérieux qu'ils croient à tort être l'unique secret de la société, tandis que les vrais secrets ne sont révélés qu'à ceux dont les principes anti-religieux et anti-sociaux sont parfaitement connus.

Mais, N. T. C. F., ne vous laissez pas prendre à ce piège si adroitement et si perfidement déguisé pour captiver des âmes sans défiance, dont les suffrages et les contributions servent à augmenter les forces et les ressources de chefs inconnus qui conspirent dans l'ombre pour renverser l'Eglise et bouleverser la société chrétienne. Dieu est charité, dit l'apôtre bien-aimé, (1 Jean. 4.16.) Deus caritas est; voilà pourquoi la franc-maconnerie cherche à se couvrir du manteau de cette vertu sublime qui, comme Dieu, ne connaît pas d'acception de personne. Les sociétés secrètes se trahissent ellesmêmes en bornant leurs secours et leurs aumônes à leurs adeptes, quand toutefois il reste quelque ressource après ce qui a été employé à l'accomplissement de leurs œuvres de ténèbres.

Encore une fois, N. T. C. F., ne vous laissez pas prendre à ce piège si adroitement et si perfilement déguisé.

Obéissez à la voix de l'Eglise, qui, comme une tendre mère toujours inquiète sur les dangers que peuvent courir ses enfants, vous défend sous peine d'excommunication de vous enrôler dans les sociétés secrètes et ordonne à ceux qui ont eu cette imprudence et ce malheur, de s'en retirer au plus vite.

Dieu merci, le nombre des catholiques du Canada qui ont désobéi à l'Eglise en cette matière, est très petit, N'y en eût il qu'un seul, le danger auquel se trouve exposée cette pauvre âme devrait nous faire verser des larmes avec des prières pour sa conversion : le même sentiment doit nous animer tous à prier aussi pour la conversion de ceux qui font véritablement l'œuvre de la franc-maçonnerie en accusant faussement leurs frères et même des membres du clergé d'être les adeptes des sociétés secrètes. Ces atroces calomnies propagées jusqu'en Europe et à Rome même, ne trompent que ceux qui ne connaissent pas combien les catholiques de notre province, et de l'archidiocèse en particulier, sont atta-

pas prendre à cet déguisé pour capes suffrages et les s forces et les resrent dans l'ombre er la société chrébien-aimé, (1 Jeanquoi la franc-maiteau de cette vertu it pas d'acception extrahissent ellesres aumônes à leurs ue ressource après issement de leurs

s laissez pas prenfilement dégnisé. comme une tendre s que peuvent coue d'excommunicasecrètes et ordonne et ce malheur, de

iques du Canada tière, est très petit, auquel se trouve us faire verser des version : le même rier anssi pour la lement l'œuvre de ement leurs frères re les adeptes des ies propagées jusompent que ceux choliques de notre iculier, sont attachés à leur foi et fidèles à mettre en pratique l'enseignement de l'Eglise.

Au lieu de nous déchirer et de nous décrier ainsi sur des questions de nombres, soyons plutôt d'accord pour conjurer un danger commun.

La franc-maconnerie cherche partout à enrôler les jeunes gens et les ouvriers, les uns par l'appât de la curiosité, les autres par l'espoir d'un secours dont nous avons signalé le véritable but. Dans la famille chrétienne et dans l'école il faut donc de bonne heure prémunir la jeunesse à quelque rang de la société qu'elle appartienne, contre ces tentatives dangereuses.

Du haut de la chaire et dans la direction des âmes, les pasteurs doivent rappeler aux fidèles les défenses de l'Eglise, les vérités attaquées par les sociétés secrètes et encourager les pieuses associations telles que les Congrégations et l'Archiconfrérie de la Sainte Vierge, la société de Saint Vincent de Paul, le Tiers Ordre de S. François, le scapulaire, le saint rosaire, la communion réparatrice, l'apostolat de la prière et autres du même genre. Il sera bon de rappeler de temps en temps aux fidèles que selon notre premier concile, tenu en 1851, aucun confesseur ne peut absordre les francs-maçons qui refusent ou négligent de reaoncer à la franc-maçonnerie.

Une instruction donnée, le 10 mai dernier, par le Saint Office, en nous suggérant ces moyens, nous apprend que Notre Saint Père le Pape, voulant autant que possible favoriser la conversion des francs-maçons, accorde pendant un an à tous les confesseurs approuvés par l'Ordinaire le pouvoir d'absoudre des censures et de réconcilier à l'Eglise ceux qui étant sincèrement contrits de leur faute, abandonneraient la franc-maçon-

nerie. (a) Prions afin que tous se montrent fidéles à la grâce qui leurest offerte et s'empressent d'en profiter.

'Suivant cette même Instruction, le Souverain Pontife désire que dans cet espace de temps les fidèles soient appelés à faire une retraite ou au moins quelques jours d'exercices publics, où, tout en méditant pour leur propre compte les vérités éternelles, ils se feront un devoir de prier et de communier pour la conversion des catholiques enrôlés dans les sociétés secrètes et imploréront la protection du ciel sur l'Eglise et sur son Chef, aujourd'hui exposés à une si furieuse tempête. (b)

Les écrivains catholiques rendront aussi un grand service à la cause commune en exposant les enseignements du Saint Siège, les périls que courent l'Eglise et la société chrétienne. Mais pour que leur travail soit béni de Dieu, il faut, comme le dit l'Instruction du Saint Office, qu'ils combattent sous la conduite de leurs évêques—episcopis ducibus.—Il faut qu'ils évitent tonte exagération, toute accusation qui n'est propre qu'à affaibir les forces catholiques en les divisant par d'amères récriminations et en suscitant des discussions où la charité est sacrifiée sans aucun profit pour la cause commune.

Tous doivent se persuader que le meilleur moyen de ramener au bercail une pauvre brebis égarée n'est pas de monter sur les toits pour la décrier, mais d'avertir en toute charité et en toute confiance ceux que l'autorité

⁽a) Ce pouvoir commence aujourd'hui et finira à minuit entre le 28 et le 29 juin 1885, car il est accordé pour un an à compter du jour de la promultion de l'encyclique dans chaque diocète.

⁽b) MM. les curés pourraient consacrer à cette fin quelques jours des mois de S. Joseph, de la Sainte Vierge, du Sacré Cœur, de Sainte Anne, ou de novembre, en y donnant une solemnité particulière. Dans tous les exercices publics de ces différents mois en pourrait aussi faire une prière spéciale à cette intention.

ontrent fidéles à la eat d'en profiter.

Souverain Pontife les fidèles soient ins quelques jours litant pour leur le se feront un della conversion des ecrètes et impiorée et-sur son Chef, tempête. (b)

t aussi un grand sant les enseignecourent l'Eglise et leur travail soit tel'Instruction du conduite de leurs qu'ils évitent toute propre qu'à affaisant par d'amères cussions où la chaur la cause com-

neilleur moyen de s égarée n'est pas ier, mais d'avertir ceux que l'autorité

minuit entre le 28 et le er du jour de la promul-

quelques jours des mois e Sainte Anne, ou de noand tous les exercices pune prière spéciale à cette et la grâce de leur ministère peuvent mettre en état de remédier au mal.

Bien coupables sont ceux qui accusent témérairement et qui font circuler la calomnie à l'aide d'un secret perfide que l'on reçoit et que l'on transmet sans remords.

Outre les sociétés secrètes proprement dites, dans les quelles on conspire contre l'Eglise et l'État, avec promesse du secret, gonfirmée ou non par serment, il y en d'autres qu'il faut éviter sous peine de péché grave. Ce sont celles où l'on exice un secret inviolable avec promesse par serment d'obéir absolument à des chefs que l'on ne connaît pas. Il faut aussi regarder comme dangereuses certaines sociétés dont la doctrine est suspecte et dont les chefs se conduisent de manière à inspirer une juste défiance. (a) Elles sont quelquefois d'autant plus à redouter qu'elles se couvrent du voile d'une fin honnête qui peut en imposer facilement.

Les Pères du quatrième concile de Québec, dans leur pastorale du 14 mai 1868, vous ont déjà signalé ce danger.

"Tenez-vous également éloignés de certaines autres sociétés, moins sécrètes, il est vrai, mais encore trop dangereuses. Sous prétexte de protéger les pauvres ouvriers contre les riches et les puissants qui vou- draient les opprimer, les chefs et les propagateurs de ces sociétés cherchent à s'élever et à s'enrichir au dépens de ces mêmes ouvriers souvent trop crédules. "Ils font sonner bien haut les beaux noms de protection mutuelle et de charité, pour tenir leurs adeptes dans une agitation continuelle et fomenter des troubles, des désordres et des injustices. De là résultent pour les pauvres ouvriers deux grands malheurs. D'abord

⁽¹⁾ Instruction du S. O. 10 mai 1884, Nos 3 et 4.

"ils s'exposent au danger de perdre leur foi, leurs "mœurs et tout sentiment de probité et de justice en faisant société avec des inconnus qui se montrent mal- heureusement trop habiles à leur communiquer leur "propre perversité. En second lieu, l'on a vu ici "comme aux Etats-Unis, comme en Angleterre, comme "en France et partout ailleurs, les tristes fruits de ces "conspirations contre le repos public. Les pauvres "ouvriers n'en ont retiré qu'une misère plus profonde, "une ruine totale des industries qui les faisaient vivre; "et quelquefois même, les rigueurs de la justice humaine sont venues y ajouter des châtiments exem- "plaires.

"Croyez-le donc bien, N. T. C. F., lorsque vos pas"teurs et vos confesseurs cherchent à vous détourner
"de ces sociétés, ils' se montrent vos véritables et sin"tères amis; vous seriez bien aveugles si vous mépri"siez leurs avis pour prêter l'oreille à des étrangers,
"à des inconnus qui vons flattent pour vous dépouiller,
"et qui vous font de séduisantes promesses pour vous
"précipiter dans un abîme, d'où ils se garderont bien
"de vous aider à sortir."

A ces causes et le saint nom de Dieu invoqué, Nous réglons et ordonnons ce qui suit :

1° Le présent mandement sera lu le premier dimanche après sa réception, dans toutes les églises et chapelles de paroisses et de missions où se fait l'office public;

2° A la suite de ce mandement on lira au prône en sune on plusieurs fois l'Encyclique du 20 avril dernier;.

3º Chaone de ces lectures partielles sera suivie de la récitation publique de trois Pater et Ave à genoux, pour

e leur foi, leurs e et de justice en se montrent malommuniquer leur i, l'on a vu ici ngleterre, comme istes fruits de ces ce. Les pauvres re plus profonde, s faisaient vivre; de la justice huhâtiments exem-

lorsque vos pasvous détourner
véritables et sines si vous méprià des étrangers,
vous dépouiller,
messes pour vous
garderont bien

i invoqué, Nous

premier dimanéglises et chal se fait l'oflice

ira au prône en 20 avril dernier;.

sera suivie de la ve à genoux, pour la conversion de ceux qui ont eu le malheur de s'engager dans une société secrète.

Donné à Rome, en dehors de la porte Flaminienne, sous notre seing et le sceau de l'archidiocèse, et le contreseing de notre secrétaire ad hoc, le vingt-neuf juin mil huit cent quatre-vingt-quatre, en la fête des bienheureux Apôtres Pierre et Paul.

E.-A. ARCH. DE QUEBEC.



Par Monseigneur,

L.-N. Begin, Ptre, Secrétaire ad hoc.





